

déréglementation, tout en encourageant le secteur privé à jouer un rôle plus important sur le marché, et en favorisant la diversification de l'économie et la création d'emplois. En 2001, la valeur des exportations canadiennes de marchandises a atteint 326 millions de dollars, chiffres très semblable à celui atteint en 2000, alors que les importations canadiennes ont connu une baisse pour s'établir à 778 millions de dollars.

Les secteurs qui présentent des débouchés pour les exportateurs canadiens comprennent : le pétrole et le gaz, les télécommunications, l'énergie électrique, les produits et les services de santé, le traitement des eaux et des égouts, l'éducation et la formation, le matériel relatif à la sécurité et à la défense, ainsi que le matériel et les services pétrochimiques et miniers.

Le gouvernement saoudien a récemment fait comprendre qu'il considère l'investissement du secteur privé comme le principal moteur de la création d'emplois. Les principales mesures à ce chapitre, ont été l'adoption d'une nouvelle loi sur l'investissement étranger et la création du Saudi Arabian General Investment Authority [Autorité générale d'investissement d'Arabie saoudite], qui est un « centre à guichet unique » pour l'investissement. La nouvelle loi sur l'investissement étranger, approuvée en avril 2000, offre aux investisseurs étrangers des incitatifs qui n'étaient auparavant offerts qu'aux entreprises saoudiennes. La privatisation des entreprises de télécommunications et d'électricité, de même que l'invitation que le gouvernement a lancée, au début de 2000, aux entreprises pétrolières internationales pour qu'elles présentent des plans d'investissement dans le secteur du gaz naturel et dans les industries en aval, sont d'autres réformes récentes qui ont créé de nouvelles possibilités de coentreprise et d'investissement pour les investisseurs internationaux.

QUESTIONS LIÉES À L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Organismes génétiquement modifiés (OMG)

Le gouvernement canadien a fait plusieurs démarches auprès de l'Arabie saoudite afin d'éclaircir les raisons pour lesquelles elle avait imposé des restrictions sur l'importation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et pour obtenir des détails additionnels sur cette interdiction. En décembre 2000, le ministre du Commerce de l'Arabie saoudite a annoncé que l'importation d'OGM était frappée d'une interdiction absolue, ce qui pourrait avoir pour effet de limiter l'accès au marché saoudien pour de nombreuses exportations canadiennes. Le gouvernement canadien continuera d'aborder ce problème de façon bilatérale, de même que par le biais du processus d'accession à l'OMC, afin de s'assurer que l'Arabie saoudite respecte ses obligations internationales.

Accession à l'OMC

Les négociations multilatérales concernant l'accession de l'Arabie saoudite à l'OMC ont été entreprises en mai 1996, et les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, peu de temps après. L'objectif sous-jacent du Canada dans ces deux séries de négociations est de s'assurer que les engagements de l'Arabie saoudite en matière de réformes et d'accès aux marchés sont proportionnés à l'importance du rôle joué par ce pays dans le commerce et l'investissement international.

Le Groupe de travail pour l'accession de l'Arabie saoudite à l'OMC a fait d'importants progrès dans son examen du régime de commerce extérieur de ce pays. Au cours des deux réunions qu'il a tenues en 2000, ce groupe de travail a commencé à s'intéresser à l'élaboration des conditions d'accession du pays à l'OMC. Bien que, pour diverses raisons, le groupe de travail pour l'accession de l'Arabie saoudite à l'OMC ne se soit pas réuni en 2001, le Canada et d'autres pays membres du groupe de travail ont continué à insister auprès de l'Arabie saoudite pour qu'elle assure les pays membres de l'OMC qu'elle apportera les modifications nécessaires afin de rendre son régime économique et son commerce extérieur parfaitement conformes aux règles de l'OMC dès son accession à cette organisation.

En 2000, le Canada et l'Arabie saoudite ont réalisé des progrès importants dans leurs négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. Dans le cadre de ces négociations, le Canada a demandé que soient abaissés les droits de douane auxquels sont assujetties ses principales exportations agricoles et industrielles, par exemple les céréales, les produits ligneux, le papier, les produits de la technologie de l'information et des communications, et l'équipement médical. Dans le secteur des services, le Canada veut que ses fournisseurs de services aient un accès plus libre et plus certain aux secteurs clés tels les télécommunications, les services professionnels et les services financiers. Le Canada souhaite aussi que l'Arabie saoudite apporte des améliorations aux conditions qu'elle impose au séjour temporaire des particuliers dans le pays et à sa réglementation en matière de présence commerciale étrangère (type d'entreprises et niveau de présence permis). Étant donné que le nombre de questions en suspens est relativement faible, le Canada espère conclure sous peu ses négociations bilatérales avec l'Arabie saoudite. Afin de s'assurer que les améliorations en matière d'accès aux marchés sont bien mises en oeuvre, le Canada demandera, dans le cadre des négociations du groupe de travail, que l'Arabie saoudite respecte toutes ses obligations prévues par l'ensemble des accords de l'OMC, y compris l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.